

**SE SYNDIQUER POUR 2019-2020,
C'EST PARTI !**

POURQUOI SE SYNDIQUER ?
Pour avoir les moyens de lutter au quotidien pour :

- l'enseignant.e, le/la fonctionnaire
- le corps enseignant, les citoyens
- les conditions de travail, notre savoir pédagogique
- le respect de nos droits

QUI SOMMES NOUS ?
Nous sommes **ENSEIGNANT.E.S.**, comme vous.

Nous sommes Claire, Fred, Virginie, Carole, Luc, Fabienne, Philippe, Sarah, Alain, Mélina.....
et d'autres encore...
Nous sommes brigades, adjoint.e.s., directeur.trices, TRS, RASED, Psy, Ulis, retraité.e.s....

QUELQUES UNES DE NOS LUTTES :
Se battre en instance pour un mouvement respectueux et équitable pour tous.tes,
Lutter contre les fermetures de classes,
Contre la **Loi BLANQUER**,
Accompagner les collègues face à l'administration,
Se battre pour des effectifs réduits.




Le SNUipp-FSU vous défend, vous informe, organise l'action !

Rejoignez le syndicat de la profession !

Cliquez ici pour adhérer en ligne

Télécharger le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°99

Sommaire : Mouvement, Classe exceptionnelle, CRPE, Guide orange, PIAL, Salaires, Canicule, Sécurité, Formation, PFSE, Retraite



Mouvement 2019 : donnez votre avis

Le SNUipp-FSU invite les personnels à donner leur avis sur la façon dont se sont déroulées les opérations de mouvement 2019.

Une enquête dont le syndicat utilisera les résultats pour revendiquer auprès du ministère une remise à plat des procédures.

Bugs à répétition, règles chamboulées, autant dire que le mouvement 2019 ne se déroule pas de façon sereine.

Depuis le début des opérations, le SNUipp-FSU a été mobilisé à tous les niveaux pour que les mutations se fassent dans la transparence, l'équité de traitement et pour défendre au mieux les droits des personnels, notamment dans le cadre des instances paritaires (CAPD et groupes de travail).

En dix questions

Aujourd'hui, et pour donner à voir au ministère les conséquences concrètes des modifications des procédures du mouvement qui méconnaissent totalement les réalités locales et empêcher que cette pagaille se reproduise l'an prochain, le SNUipp-FSU recueille l'avis des personnels. Un avis qu'il portera auprès du ministère pour revendiquer une remise à plat des procédures.

Remplir l'enquête



Mouvement provisoire 2019 -

En vue du mouvement provisoire 2019, la fiche d'extension est à retourner au service DIPE II uniquement par courrier à l'adresse suivante :
DSDEN 06 -SERVICE DIPE II-53 Avenue Cap de Croix 06181 NICE CEDEX2

AVANT le 26 JUIN - A faire rapidement pour les retardataires !

Nous conseillons à chacun-e de joindre un courrier pour préciser les demandes et les voeux, les problématiques éventuelles ..

COPIES au SNUipp-FSU de la fiche et du courrier pour suivi lors des groupes de travail

Le groupe de travail pour le mouvement provisoire doit se tenir le 16 Juillet

Les élu-es du SNUipp-FSU, pourtant en vacances, seront présent-es pour suivre au mieux les affectations des collègues.

Notre dossier ici



AVANT mercredi 3 JUILLET MIDI - COPIES AU SNUipp-FSU

Tout est ici

*** POSTE A PROFIL**

▶ **Recrutement poste d'enseignant formateur Académique pour l'Education Prioritaire.**

*** POSTE A EXIGENCES**

▶ **Enseignant dans un dispositif d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle Las Planas à Nice**

* APPELS toujours en cours faute de candidature / postes à exigences particulières :

- Conseiller pédagogique dans la circonscription de Nice 1.

- Adjoint élémentaire Ecole Mistral à Menton (ITALIEN)



L'étude des intérimis de direction et du deuxième mouvement des directeurs à TD est faite.

Restent vacantes à l'issue, les directions de :

Entraunes (classe unique)

Guillaumes (2 cl)

Roquestéron (4 cl)

Pierrefeu (2 cl)

Le Broc L'Olivier (6 cl)

Tende Petit Bois (2 cl)



Mini MOUVEMENT TRS

La circulaire de l'IA + la fiche de voeux sont parues

Les fractions de postes seront connues le 28 Juin

Concrètement: je suis TRS ou j'ai obtenu un poste de TRS rattaché à une circo :

- ▶ publication des fractions par l'IA le 28 juin ;
- ▶ voeux « papier » à adresser aux IEN avant le 1er juillet dernier délai;
- ▶ puis réunions en circonscriptions pour les pré-affectations entre le 1 et le 3 juillet
- ▶ affectations entérinées par l'IA ;

Les élu-es du SNUipp-FSU vérifieront les barèmes et le rang de classement des collègues une fois les documents transmis par l'IA.

N'hésitez pas pour toute question

DOUBLES de vos demandes au SNUipp-FSU pour suivi.

Tout est : ici



Le Contingent académique est désormais connu : en forte augmentation !

PE contingent 2019 : 221

Dont vivier 1 : 165

Dont vivier 2 : 56

Contingent promotion échelon spécial

PE : 49

Comme pour la HC ce contingent est en nette augmentation par rapport à 2018

Rappel : 154 en 2018

Notre dossier ici

Notre fiche de suivi syndical

Date de la CAPD : 4 juillet - De par sa représentativité, le SNUipp-FSU sera le seul syndicat présent.



CRPE : ouvrir les listes complémentaires

Cette année encore, les résultats d'admission aux concours PE révèlent une crise de recrutement qui s'installe. Près de 900 postes sont déjà perdus entre le nombre d'admissions et le nombre de places offertes. Et ceci sans les résultats de Mayotte et Guyane où la situation est toujours difficile aussi.

Le SNUipp-FSU s'adresse au ministre pour des réponses à court et plus long terme : recours aux listes complémentaires et non aux personnes contractuelles, réflexion pour une meilleure attractivité du métier.

Lire la suite

Résultats par académie



GUIDE POUR ENSEIGNER LA LECTURE ET L'ÉCRITURE AU CP

Le SNUipp-FSU s'adresse au Ministre

Lire : le courrier ici



Circulaire de rentrée - Ecole Inclusive

Le SNUipp-FSU passe à la loupe la circulaire

Cette circulaire, outil d'une adaptation des moyens aux besoins ne répond donc pas aux principales préoccupations de l'école inclusive, d'abord en se concentrant uniquement sur les élèves en situation de handicap, ensuite en ne proposant aucun moyen pour la formation en présentiel, le recrutement ou encore l'accès à un vrai métier d'accompagnant.e.

LIRE la suite

Les PIAL : quesaco ?

La circulaire de rentrée 2019 École inclusive, complétée par le vademecum, définit les contours des PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés).

Lire la suite



Salaires enseignants toujours en berne !

Le déclassé salarial subi par les enseignants et enseignantes des écoles par rapport aux autres fonctionnaires est également vrai dans les comparaisons internationales.

S'il y a bien une donnée qui ne devrait pas échapper à l'Observatoire des rémunérations enseignantes du ministre c'est bien celle-ci. c'est en bas du tableau que l'on retrouve toujours les niveaux de rémunérations des enseignants et enseignantes français selon le Regard sur l'éducation 2018, publié par l'OCDE. Ainsi, après 15 ans d'exercice, en 2017, avec 2 637 € brut mensuel, le salaire des PE se situait 33 % en dessous de la moyenne de leurs homologues des onze pays comparables.

Lire la suite



Canicule : dans les classes, on fait comment ?

« Garder les enfants dans une ambiance fraîche », recommande le ministère. Comment faire quand il n'y a pas de rideaux, ni de cour ombragée ou d'isolation ? Faut-il faire valoir son droit de retrait pour protéger ses élèves ?

Le SNUipp-FSU, dans un courrier au ministre, demande des réponses concrètes. En l'attente d'un groupe de travail sur le bâti scolaire, il faut très vite des mesures qui accompagnent mieux les équipes dans ces situations climatiques qui pourraient devenir récurrentes.

[Lire la suite et le courrier au Ministre](#)

Canicule : des mesures urgentes à prendre

Depuis le début de la semaine, les équipes enseignantes affrontent les fortes chaleurs avec leurs élèves et les moyens du bord. Les recommandations, datées, du ministère ne leur sont d'aucun secours car elles méconnaissent la réalité de bien des écoles, mal isolées, sans cour ombragée, peu de points d'eau ou sans rideaux.

Le SNUipp-FSU, avec quatre autres syndicats et la FCPE demande des mesures urgentes, allant jusqu'à la fermeture d'école là où les équipes le jugent nécessaires.

[Lire le courrier au Ministre](#)



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Comme vous le savez, la quasi-totalité de la France hexagonale est placée en « alerte canicule » jusqu'à la fin de la semaine. Notre département ne fait pas figure d'exception.

Si l'ensemble de nos collègues a bien pris la mesure des recommandations ministérielles en la matière, malheureusement, pour la majorité des écoles, ces recommandations sont largement insuffisantes quand les locaux sont mal isolés, quand l'accès à l'eau est insuffisant au regard du nombre d'élèves, quand les baies vitrées couplées à une exposition des bâtiments plein sud ne possèdent aucun store ni rideau... La liste des facteurs, qui ne manqueront pas d'aggraver la situation, est malheureusement conséquente.

De plus, une alerte à la pollution aux particules fines va selon toutes vraisemblances se rajouter à l'alerte canicule sur une bonne partie de notre territoire.

Selon l'Institut National de Recherche et Sécurité (INRS), lorsque la température à l'intérieur de locaux atteint 33 degrés, les travailleurs se trouvent en situation de danger grave et imminent.

Comme le stipule l'article 4121-1 du code du travail, l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité des agents placés sous son autorité.

Ainsi, le SNUipp-FSU vous demande de prendre l'attache de M. Le Préfet des Alpes-Maritimes afin que les écoles au sein desquelles les températures dépasseraient les 33 degrés soient fermées dans les plus brefs délais.

Dans tous les cas, les personnels en situation de handicap ou ayant une situation médicale particulière (grossesse, ALD, ...) doivent pouvoir bénéficier de facilités dans l'organisation de leur travail.

Veuillez croire, M. l'Inspecteur d'académie, en notre attachement au Service Public d'Education Nationale et aux droits de ses personnels.

Gilles JEAN

Secrétaire départemental



Dans les situations où les mesures préventives ne peuvent facilement être mises en place (absence de ventilation efficace, absence d'eau potable à disposition), l'augmentation de la température peut devenir problématique et nécessite d'alerter au moyen d'une fiche RSST (fiche d'observation du registre santé sécurité au

travail), que le directeur ou la directrice transmettra à l'assistant de prévention, à l'IEN et aux services municipaux susceptibles d'apporter des solutions.

N'oubliez pas d'en faire parvenir la copie au CHSCT afin que nous puissions alerter l'administration : secretairechsct06@ac-nice.fr. Tél 0624453940

CONSIGNES du SNUipp-FSU

- ▶ effectuer un relevé de températures dans chacune des salles de l'école (classes, cantines, bibliothèque, salle de repos, salle commune...) que l'on peut afficher à l'entrée de l'école ;
- ▶ pour les personnels, en cas de dépassement des 33 degrés à l'intérieur (ce qui selon l'INRS, représente un danger grave et imminent), utiliser le registre de danger grave et imminent pour donner l'alerte auprès de l'IEN ;
- ▶ informer les familles des conditions de scolarisation actuelles (modèles de courrier) afin qu'elles puissent intervenir auprès des autorités (IEN, mairie)



Modèle de courrier adressé par les directeurs et directrices aux IEN en cas d'urgence [Lire ici](#)

Modèle de lettre aux parents [Lire ici](#)



Chaleur et droit de retrait : A utiliser en dernier recours et avec grande prudence

- ▶ En cas de carence de votre employeur, ou si malgré les mesures qu'il prend, vous avez un motif raisonnable de penser que l'extrême chaleur dans laquelle vous travaillez présente un danger grave et imminent pour votre santé et celle des autres travailleurs, et celle des élèves dont nous avons la responsabilité, vous pouvez vous retirer de cette situation. Votre employeur ne peut pas vous contraindre à reprendre votre poste de travail et doit prendre des mesures consécutives à ce retrait (Article L4131-1 du Code du travail).
- ▶ Une température excessive dans un local de travail, liée aux fortes températures extérieures et à l'absence de climatisation et de ventilation peut éventuellement constituer une situation de danger, par exemple être source de malaises, notamment si le rythme de travail est intense.
- ▶ Cependant, n'existant pas de seuil de température, défini par la loi, à partir duquel vous avez la possibilité d'exercer votre droit de retrait, l'appréciation des températures se fait au cas par cas.
- ▶ Précisons qu'il existe une recommandation de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) concernant "l'arrêt prolongé des installations de conditionnement d'air dans les immeubles de bureaux" (R 226) qui préconise notamment l'évacuation des bureaux au-delà d'une température ambiante de 34°C.

Lire la suite ici



La sécurité en mode copier/coller : en quête de sens

Les consignes de sécurité du recteur version 2018/2019 sont identiques au cru 2017/2018 de son prédécesseur. On y retrouve les mêmes paradoxes en termes d'efficacité (comment ne pas autoriser l'entrée des parents dans les locaux de l'école maternelle sans créer d'attroupement devant l'école ?) qui nuisent au fonctionnement des écoles. Les

mêmes sources de surcharge pour les personnels assurant les missions de la direction d'école (diagnostic sécurité à compléter avant le 1/11, réunions avec les parents d'élèves le jour de la pré-rentrée).

Le SNUipp-FSU maintient ses revendications d'un temps d'accueil et de rentrée adaptés aux besoins des élèves de la maternelle (et de l'élémentaire le jour de la rentrée), conçus et mis en oeuvre par les équipes pédagogiques. Du point de la direction d'école, le mille-feuilles sécuritaire doit être allégé et simplifié pour que la nécessaire mise en sécurité des personnes et des biens prenne du sens dans une action éducative concertée, orientée vers l'amélioration du climat scolaire.

Lire la suite



Un besoin urgent de formation continue

L'enquête Talis conduite par l'OCDE s'est intéressée pour la première fois à l'école primaire. Il en ressort que les enseignantes et enseignants des écoles se perçoivent comme moins efficaces et peu satisfaits de leur formation initiale et continue en regard de leurs homologues européens.

« En comparaison de leurs voisins européens les PE français sont assez peu satisfaits de leur formation initiale, réclament une formation continue sur la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers et manifestent un sentiment d'efficacité personnelle dégradé ».

C'est ce qui ressort de la [note publiée par la DEPP au mois de juin](#) à partir de l'enquête internationale « Talis » menée par l'OCDE en février-mars 2018. Elle établit une photo inédite du métier enseignant dans les écoles primaires françaises. Une enquête qui, pour la première fois, a interrogé un panel de personnels des écoles primaires dans quinze pays, dont six au sein de l'Union européenne.

Lire la suite



PFSE Nice 2019-2020 : toutes les infos à savoir !!!

Le SNUipp FSU 06, syndicat majoritaire des enseignant-es du 1er degré, dans toute la France et dans notre département (8 élu-es sur 10 en Commission Administrative Paritaire), est en lien avec la profession et en particulier les nouveaux collègues.

C'est pourquoi vous trouverez régulièrement des articles destinés aux débuts de carrière sur notre site.

Le SNUipp FSU 06 sera présent tout au long de l'année (par mail, téléphone, facebook et permanences à l'ESPE). T

ous les jeudis Kévin et Julie seront présent-es à l'ESPE de Nice entre midi et deux pour vous distribuer des documents, donner des informations ou répondre à vos questionnements.

N'hésitez à venir nous voir (devant le réfectoire avec le drapeau du petit bonhomme SNUipp)

Lire la suite



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

Conserver "le bénéfice de la limite d'âge : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension peut être important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux. Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre cette limite d'âge.

Le prolongement d'activité au delà de la limite d'âge du corps d'origine n'est possible que dans la limite de 10 trimestres dans le cas général.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos